



Collectif en environnement

Mercier-Est

Bilan des activités 2013-2014

Perspectives 2014-2015

1 INTRODUCTION

L'année 2013-2014 a été fertile en défis de toutes sortes, élections municipales et élections provinciales, notamment. Ce fut une grosse année. Ce bilan rend compte du travail accompli par les membres du *Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)* pour la période du 18 juin 2013 au 18 juin 2014.

Ce bilan permettra d'évaluer les différentes réalisations du *CEM-E*, en faisant les liens, le cas échéant, avec le travail réalisé au sein des comités de concertation associés. Et nous analyserons l'implication des membres du *CEM-E* dans les autres comités de concertation où des activités ont été réalisées.

Dans tous les cas, lorsqu'applicables, nous dégagerons des perspectives pour entreprendre l'année 2014-2015.

2 RÉALISATION DES OBJECTIFS 2013-2014

2.1 Introduction

Les perspectives dressées lors du bilan annuel précédent traitaient des dossiers et d'aspects organisationnels. Nous y allons selon l'importance accordée aux dossiers. Une bonne façon de constater si nous nous sommes améliorés est d'évaluer dans quelle mesure nous avons atteint nos objectifs.

2.2 Dossiers

➤ Enbridge

Rappel de l'objectif :

Exprimer le point de vue du CEM-E sur le projet d'inversion de la ligne 9B d'Enbridge auprès de l'Office national de l'énergie ainsi qu'auprès du ministère de l'Environnement du Québec.

Constat : le CEM-E, bien que craintif du projet, n'avait pas de position claire et unanime contre l'inversion de la ligne 9B de l'oléoduc d'Enbridge, sauf les craintes suivantes : contre le contenant, soit l'oléoduc en raison de son âge, de sa vétusté et de son mauvais état présumé dans lequel on veut augmenter le flux de 230 000 barils par jour à 300 000 barils par jour; craintes contre le contenu soit un bitume liquéfié devant couler dans un vieil oléoduc à haute pression hydraulique; et craintes contre le propriétaire, la compagnie Enbridge ayant un lourd passif environnemental, en raison, notamment, de sa mauvaise réputation, de son passé et du déversement spectaculaire de pétrole dans la rivière Kalamazoo, au Michigan. Mais il était clair pour tous les membres de participer au processus de consultation

et d'y exprimer nos craintes citoyennes. Nous avons consacré bien d'efforts à ce dossier : d'abord pour inscrire le CEM-E comme participant déposant une lettre de commentaires. Merci à monsieur Réal Bergeron d'avoir parcouru le site de l'Office national de l'énergie assez rébarbatif d'approche et d'avoir préparé l'inscription qui n'a été qu'une formalité par la suite. Au cours de l'été, nous avons studieusement élaboré notre document qui est devenu, au fil des commentaires – merci aux participants - une contestation des limites du mandat de l'ONÉ en regard de la question des changements climatiques dus à l'augmentation des gaz à effet de serre, une prise de position claire et affirmée contre le projet avec, le cas échéant, des conditions dans l'hypothèse de son acceptation par l'ONÉ. Le dépôt du document par internet a été des plus laborieux, en raison des problèmes informatiques de l'ONÉ, mais notre document s'est rendu à bon port et est devenu une pièce officielle du dossier. Après une fébrile attente, peu avant le 19 mars, nous avons appris notre échec, soit l'acceptation presque totale du projet par l'ONÉ cependant assortie de très nombreuses conditions exigeantes, inspirées - il me semble – de nos craintes formulées et celles d'autres citoyens. À cet égard, notre démarche a été un succès de participation citoyenne et un succès partiel, nos craintes ayant été entendues par l'ONÉ, mais une défaite citoyenne car ce projet devrait être en opération d'ici la fin 2015.

Suite à une commission parlementaire du gouvernement du Québec ayant fait mauvaise part aux opposants au projet d'Enbridge, le CEM-E a réagi en choisissant d'informer le ministre de l'Environnement de nos craintes citoyennes et de tenter de l'influencer en demandant des études environnementales. Notre lettre y exprimait nos craintes du raffinage du pétrole issue des sables bitumineux sous trois angles : 1. La dangerosité des émissions atmosphériques du raffinage du pétrole issu des sables bitumineux, 2. La crainte d'une catastrophe environnementale par rupture de l'oléoduc et déversement de bitume liquéfié dans notre environnement, particulièrement dans les cours d'eau où s'approvisionne la moitié de la population du Québec, 3. La dangerosité du nouveau résidu de raffinage du pétrole des sables bitumineux, soit le coke de pétrole, un résidu toxique qui sera produit en grandes quantités. Cette lettre est parvenue en copies conformes à notre député provincial, au maire de Montréal, ainsi qu'au maire de notre arrondissement. Cette lettre parvenue en novembre dernier, à l'aube de la campagne électorale provinciale, nous a servi lors des débats électoraux de levier pour poser des questions à tous les candidats, sans réussir toutefois à obtenir d'engagements fermes autres que faire confiance au jugement des élus et à la machine gouvernementale à l'écoute des citoyens.

Dans ce dossier, le 21 janvier, il y a eu rencontre informelle au local du Collectif avec des représentants d'autres groupes, tels Justice climatique Montréal (monsieur Christian Gareau), le Sierra Club (monsieur Floris Ensink, président du SC Québec) et le Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal (monsieur Vincent Marchione, président), pour une action publique d'éclat. Le groupe issu de cette

mouvance citoyenne, le Comité Vigilance Oléoduc, organise une marche publique de protestation, le samedi 28 juin prochain, de Pointe-aux-Trembles au centre-ville. Il y a eu projet de rencontre citoyens industrie avec Enbridge, conditionnelle au respect par Enbridge des conditions de l'ONÉ, ce qu'a refusé Enbridge. On attend la suite.

Ce dossier s'inscrit dans le dossier plus vaste de la filière énergétique du Québec, sur perspectives de transport sécuritaire du pétrole suite à la catastrophe de Lac-Mégantic, de nouveaux oléoducs d'un océan à l'autre (Northern Gateway et Énergie-Est) dus à la multiplication des exportations à venir du pétrole extrait des sables bitumineux d'Alberta, d'exploration pétrolière dans l'estuaire du Saint-Laurent, d'une éventuelle exploitation pétrolière au Québec, sur perspective de fin du moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste et sur perspective de développement durable et de développement économique.

➤ Camionnage de nuit rue Sherbrooke

Rappel de l'objectif :

S'assurer que soit mené à terme le projet d'interdiction du camionnage de transit de nuit sur Sherbrooke.

Constat : l'essentiel du travail de persuasion des élus a été accompli en 2012-2013. Normalement en 2013-2014, nous ramassions le fruit de nos revendications et de nos efforts. En effet, suite à l'acceptation officieuse d'un projet d'interdiction du camionnage de transit la nuit (19 h – 7 h) sur Sherbrooke par les différentes parties prenantes, soit les administrations municipales limitrophes, associations de camionnage, port de Montréal et MTQ, les élus de l'arrondissement ont adopté un avis de motion en octobre à cette fin, pour une interdiction de 19 heures à 7 heures sur Sherbrooke de Joseph-Versailles dans l'est jusqu'au boulevard de l'Assomption dans l'ouest. Un tableau de réalisation de l'arrondissement planifiait une mise en vigueur au début de 2014. Malheureusement le projet est bloqué. Le projet a été appuyé par résolution partout, sauf dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, dû à l'absence pour maladie d'un fonctionnaire de l'arrondissement. Ce projet d'interdiction du camionnage de nuit s'inscrit comme mesure à moyen terme de réduction du bruit sur Sherbrooke. L'arrondissement a procédé à la réfection de la chaussée en 2013, devait procéder à de nouvelles mesures sonores et à une synchronisation dynamique des feux de circulation. Aucune information sur ces points.

Le Collectif a soulevé publiquement plusieurs problématiques reliées à ce projet. D'abord la difficulté à faire respecter le règlement en vigueur sur Notre-Dame nous permet de nous inquiéter de ce qu'il adviendra sur Sherbrooke. Comment la police fera-t-elle appliquer ce règlement? Aussi, la prolongation éventuelle de

Joseph-Versailles jusqu'à l'autoroute 40 pourrait créer une voie de pénétration du flot des banlieusards le matin avec distribution dans toutes les rues transversales, jusqu'à la rue Hochelaga et même Notre-Dame. Inverse en fin de journée, toutes les rues transversales devenant autant de voies de sortie ceux-ci. Le maire a avoué son incapacité à évaluer cette hypothèse. Notons que ce dossier de transport est passé des mains de monsieur Gaétan Primeau, conseiller du district de Tétreaultville à celles de monsieur Richard Celzi, suite aux élections de novembre 2014. Au CEM-E, en début d'année, monsieur Jean Lapointe a confié ce dossier à madame Suzie Miron, question de distribution du travail.

➤ Camionnage de jour sur Notre-Dame

Rappel de l'objectif :

Poursuivre l'action dans les dossiers de bruit communautaire : camionnage de jour sur Notre-Dame

Constat : avancée minime dans ce dossier. Rappel du problème : va-et-vient perpétuel par semi-remorques de conteneurs et d'autres marchandises comme du gypse du port, à l'ouest du quartier, au site d'entreposage à Montréal-Est et vice-versa, pollution de l'air, pollution sonore importante, semi-remorques en convoi à deux remorques pouvant totaliser 120 tonnes, excès de vitesse, vibrations transmises aux bâtiments, dégradation de la chaussée. Il semble que la situation se dégrade dû à l'intensification du camionnage lourd sur Notre-Dame. Les projets à l'horizon ne sont pas rassurants : augmentation du trafic maritime de conteneurs égalant plus de transport de conteneurs par route; augmentation du transport pétrolier par oléoduc résultant en plus de transport de marchandises pétrolières par route; projets de matières putrescibles dans l'est de l'île à venir qui généreront un afflux quotidien de camions d'approvisionnement; plan d'urgence du MTQ pour le pont Champlain supposant un déplacement des marchandises de nuit pour libérer les routes, etc. Le tout avec les conséquences néfastes imaginables pour Mercier-Est.

La rationalisation du camionnage de jour a été suggérée aux élus, ainsi qu'aux policiers, sans aucun résultat.

Le problème du bruit de certains semi-remorques et le problème des excès de vitesse des camions ont été exprimés à la police lors d'une journée des partenaires, le 15 mai dernier. Le problème des excès de vitesse a aussi été exprimé à l'AIEM, lors d'une soirée industries - citoyens, le 12 juin dernier. L'AIEM s'est montrée réceptive au problème et s'engage à demander à ses membres industriels d'agir auprès de leurs fournisseurs transporteurs routiers. Voici une piste de solution à suivre. Il nous faudra aussi utiliser davantage les médias pour publiciser le problème du camionnage de jour afin d'en faire un enjeu de quartier et ainsi sensibiliser les corps publics. Contre le Collectif?

L'enjeu économique du camionnage. L'industrie du camionnage semble toute puissante.

➤ Bruit communautaire : livraison à l'Intermarché

Rappel de l'objectif :

Poursuivre l'action dans les dossiers de bruit communautaire : livraison à l'Intermarché

Constat : aucune action de madame Ginette Malo auprès de l'Intermarché, auprès des camionneurs ni aucune action du Collectif n'ont abouti : l'arrondissement demeure intransigeant suite à la mise en place de sa solution inapplicable et inefficace; les camionneurs enfreignent allègrement la réglementation routière, face aux tentatives stériles du propriétaire de l'Intermarché. Devant ce constat, le 5 mai dernier, il a été convenu avec madame Malo qu'il est maintenant temps pour elle de faire appel à l'Ombudsman de Montréal avec l'objectif qu'il fasse appliquer la réglementation en vigueur par la police. Le CEM-E appui cette revendication. Notons que l'Intermarché génère aussi des bruits par ses systèmes mécaniques de ventilation et de réfrigération, auxquels donne suite l'administration municipale en raison de la réglementation sans doute plus facile à faire appliquer. Soulignons les succès dans ce dossier : une interdiction de livraison la nuit; aussi une palissade de bois autour d'un système mécanique au sol en limite le bruit de façon efficace. Madame Malo espère une suite semblable pour le système au toit de l'Intermarché.

➤ Bruit communautaire : transbordement au port de Montréal

Rappel de l'objectif :

Poursuivre l'action dans les dossiers de bruit communautaire : transbordement au port de Montréal.

Constat : ce problème concerne la zone RUI. Il y a bruit communautaire généré par les activités portuaires de transbordement de Cast et Termont à l'ouest du quartier et au terminal maritime de Canterm, à l'est du quartier. Les démarches sont effectuées par monsieur Jean Lapointe. Il y a eu avancée à l'été 2013 sur la diminution de la pollution sonore des alertes de recul des grues portiques : les alertes ont été orientées vers le sol à des niveaux sonores abaissés au minimum. Le 3 décembre, il a été demandé au conseil d'arrondissement de voir à faire respecter l'orientation indiquée au Chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme de Montréal, aussi que l'arrondissement précise ses intentions à ce sujet et qu'il nomme un comité de travail mixte citoyens arrondissement et Port. Il y a eu relance du citoyen le 4 février. Sans accéder à toutes ces demandes, l'arrondissement a donné suite à la plainte. Le 26 février, l'administration de l'arrondissement annonçait une rencontre à venir avec le Port. Cette rencontre

n'a jamais eu lieu. Cependant Cast a érigé une muraille de conteneurs, une solution temporaire, la muraille étant disparue depuis. Également depuis peu, les groupes électrogènes des conteneurs réfrigérés sont passés à un mode d'alimentation électrique, silencieux, lequel élimine un grondement continu assez puissant.

Sur la base d'un projet d'aménagement passé sur l'aménagement d'une butte avec tour d'observation à la limite ouest du parc de la Promenade-Bellerive dont avait copie monsieur Yoland Bergeron, il y a eu discussion informelle avec le président de la Société d'animation du parc de la Promenade-Bellerive sur la relance de ce projet, sur fond de fêtes du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017. Le président de l'organisme s'en est remis à sa directrice générale. À ce jour, il n'y a aucun appui de la part de la Société d'animation de la Promenade Bellerive à ce sujet. Une relance pourrait être tentée par le CLR. Le Port de Montréal, par le biais de son directeur en environnement décline toute volonté d'aménager une butte pour l'instant.

Malgré la faible mobilisation des citoyens, il y a des avancées dans ce dossier, grâce à la ténacité d'un seul citoyen et grâce à l'ouverture des autorités portuaires.

➤ Transport en commun dans l'emprise ferroviaire

Rappel de l'objectif 2011-2012 :

D'ici la mi-octobre, nous devons une fois pour toute statuer quant au lien rapide entre l'est de l'île et le centre-ville. Cela fait trop d'années que nous tournons autour du pot. Nous devons peut-être accepter que la décision ne fasse pas consensus mais soit seulement majoritaire.

Constat : d'un commun accord, suite aux efforts infructueux du président en 2012-2013 avec l'urbaniste et enseignante supérieure madame Florence Junca-Adenot de l'UQAM, suite à l'annonce des priorités de la Ville de Montréal et suite à l'énoncé des priorités du gouvernement du Québec étrangères à cette question, les membres ont décidé en début d'année de suspendre ce dossier.

➤ Matières organiques

Rappel de l'objectif :

Le CEM-E doit suivre le projet des matières organiques.

Constat : à l'été 2013, les enjeux sont connus : l'est hérite d'une usine de prétraitement des déchets domestiques et d'une usine de biométhanisation. Au cours de la campagne électorale municipale de 2013, le candidat Coderre prend

parti pour les contestataires de Saint-Michel et promet qu'il n'y aura pas de nouvelle usine de compostage dans Saint-Michel. Le ministre de l'Environnement d'alors, monsieur Yves-François Blanchet, renchérit le lendemain en confirmant qu'il n'y aura pas d'usine de compostage dans Saint-Michel, au prétexte que l'implantation se ferait en deçà de la distance limitative minimale requise des habitations. Ce dossier est alors devenu l'un des enjeux du *CEM-E* : il nous est apparu important et urgent de rappeler le principe de l'équité territoriale défendu par le Collectif, par SME, par l'Office de consultation publique de Montréal, par le parti municipal Vision-Montréal, puis adopté par la Ville de Montréal, comme attesté par de nombreux documents publics et décisions publiques. Après demande d'appui au principe d'équité auprès du CLR en janvier dernier, obtention de résolutions d'appui de SME, quatre participations comme citoyen aux séances publiques du Conseil municipal de Montréal, après de multiples questions au maire Ménard sur ce principe d'équité territoriale, tentatives d'y obtenir un appui, questions au conseil d'arrondissement, après report de la décision publique prévue pour la fin février, puis, à ce jour, prévue avant l'ajournement d'été, et peut-être pas avant l'automne, aucune annonce publique n'a encore été faite. Cependant le principe d'équité territoriale fait partie du discours public. Qu'en sera-t-il de la décision? Des rumeurs annoncent une troisième installation dans l'est de l'île sur cinq. On serait loin du respect du principe.

Il s'impose de mobiliser citoyens et organismes et réagir publiquement, afin d'être entendu de nos élus, pour dénoncer cette injustice pour l'est. Le *CEM-E* émettra sous peu un communiqué dans les médias. Compte tenu du lien fonctionnel existant entre une usine de biométhanisation et une usine de compostage, où le résidu de biométhanisation requiert une deuxième étape de compostage pour en faire un compost de qualité commerciale, il faut remettre en question l'implantation de l'usine de prétraitement des déchets domestiques dans l'est, comme non liée ni nécessaire aux deux autres et comme étant inacceptable dans l'est. Il faut en faire un enjeu régional. Le Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal, par son président monsieur Vincent Marchione, appui le *CEM-E*. Sous réserve de la décision prochaine de la Ville de Montréal, nul doute que ce dossier va nécessiter notre mobilisation comme organisme *CEM-E* et comme citoyens membres, et nous demander d'aller peut-être plus loin que jamais auparavant dans l'action politique.

➤ Urbanisme

Rappel de l'objectif :

Le CEM-E doit participer aux consultations de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve sur l'élaboration du prochain chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme de Montréal;

Constat : à ce chapitre, il ne s'est rien passé, non par l'inaction du *CEM-E*, mais bien par l'inaction de la Ville de Montréal à ce chapitre, probablement accaparée par nombre d'autres enjeux jugés prioritaires : infrastructures municipales, collusions des soumissionnaires, corruptions des entrepreneurs et des firmes de consultants, faillite de Bixi, nomination d'un Inspecteur général, infestation endémique de l'agrile du frêne, pont Champlain, échangeur Turcot, etc.

Au chapitre de l'urbanisme, il y aura beaucoup à faire cet automne : participer à la consultation municipale sur la mise à jour du chapitre d'arrondissement du plan d'urbanisme si à l'ordre du jour, élaborer et présenter à nos élus une proposition de plan particulier d'urbanisme sur le vieux Longue-Pointe, s'approprier davantage le contenu du plan d'action RUI *Agir ensemble* et en faire un suivi serré auprès des élus.

Au chapitre de la foresterie urbaine, le défi actuel des autorités municipales est de prendre la pleine mesure de l'étendue de l'infestation des frênes par l'agrile. Cette maladie se propage sans frontières. Il s'agit d'un enjeu colossal, pour lequel il semble que, non seulement la concertation entre arrondissements et villes défusionnées n'existe pas, pour lequel les budgets sont insuffisants, et pour lequel le gouvernement du Québec ne se reconnaît aucune responsabilité à l'égard d'une question qui peut devenir un enjeu de santé publique. Le président du *CEM-E* a posé des questions à chaque séance du conseil d'arrondissement de février à mai, sur la coupe d'un frêne centenaire dans le parc Pierre-Tétéreault. Après des explications approximatives des élus puis assez précises de la part du fonctionnaire impliqué, il s'avère que l'arrondissement a fait une coupe justifiée d'un arbre centenaire dépérissant et assez infesté par l'agrile. Pour l'instant, notre arrondissement semble garder le contrôle de la situation. Un autre défi est le remplacement des arbres coupés afin de maintenir sinon bonifier la canopée urbaine. À force de questions, il est apparu que l'arrondissement n'avait aucune volonté de remplacer l'arbre disparu ni tous les autres arbres de rue disparus le long de Notre-Dame depuis une trentaine d'années : en somme aucune priorité de remplacement des arbres coupés sur Notre-Dame. En avril, l'arrondissement a présenté son bilan de plantation de 2013 : aucun arbre de rue dans Tétéreaultville cette année-là. En mai, le directeur des travaux publics annonçait étudier la plantation d'arbres le long de la rue Notre-Dame dans Tétéreaultville. Cette semaine, le directeur de la Division des parcs et de l'horticulture a confirmé la plantation d'ici le début juillet de 10 arbres de rue sur Notre-Dame de Lebrun à Duchesneau : érables de Norvège, féviers et chicots du Canada. Nous espérons des ormes d'une variété résistante à la maladie hollandaise (Accolade). Il faudra se réjouir de l'investissement de notre arrondissement et de notre succès. Il semble qu'il faille bien des efforts pour faire entendre sa voix et influencer les élus. La situation est à suivre. L'exemple est à répéter.

➤ RUI

Rappel de l'objectif :

Le CEM-E a l'intention de participer au forum d'automne de la RUI et participer à l'élaboration du prochain plan d'action de la RUI 2014-2019.

Constat : Énormément d'efforts ont été consacrés aux enjeux de la RUI.

1. Bilan RUI 2007-2013. En préparation au Forum d'automne, SME a requis la participation du CEM-E pour valider son bilan de réalisations. En fin d'été, SME a présenté son bilan de la RUI 2007-2013. Un constat : l'interdiction du camionnage de nuit sur Notre-Dame y a été présentée comme un des succès clés. À titre de président, j'estime que ce bilan de SME a fait deux grands oubliés : moi-même comme citoyen résidant de Tétreaultville membre du CEM-E et aussi le CEM-E comme organisme d'appui. Je me suis investi dans cette cause de l'interdiction du camionnage de nuit sur Notre-Dame de décembre 2007 jusqu'à sa mise en vigueur en décembre 2010, à partir de ma propre expérience et avec les données et l'appui du Collectif, par des présences assidues aux conseils d'arrondissement et nombre d'interventions auprès des élus. De saison en saison, j'ai maintenu la pression sur les élus pour l'avancement du dossier, jusqu'à sa mise en vigueur. L'action du citoyen et celle du CEM-E auraient dû être reconnues et célébrées publiquement lors du bilan public de SME.

2. Forum Agir pour son quartier : Mercier-Est. Le CEM-E a participé à cette activité d'une journée, représenté par plusieurs membres, notamment madame Nicole Boudreau et messieurs Henri Proulx, Ronald Bouvier, Sébastien Otis et Jean Lapointe. Les problématiques importantes pour le CEM-E y ont été énoncées : camionnage sur Sherbrooke, sur Notre-Dame, bruit du port de Montréal. Ce fut un succès, de participation du Collectif, notamment.

3. RUI 2014-2019. Le CEM-E a supporté SME et a participé les 16, 23 et 30 janvier aux CLR sur l'élaboration du plan stratégique et du plan d'action, puis le 20 février à l'adoption par le CLR du plan d'action RUI 2014-2019. Encore une fois, les grandes préoccupations du CEM-E y sont énoncées : limiter les nuisances liées aux activités industrielles, préserver et augmenter le couvert végétal, camionnage, bruit, maladies des arbres, avec des actions correctives.

4. Projet collectif RUI : sur la base de concrétisation des objectifs du plan d'action RUI à l'aide de 416 000 \$ du fonds Rêver Imaginer Montréal 2025, le président du CEM-E à l'invitation de YQQ, malgré un avis défavorable des membres du CEM-E, a élaboré et présenté un projet conjoint à l'assemblée des membres de SME, le 10 mai : le CEM-E soutenait la plantation de 100 arbres le long de la rue Notre-Dame, en quatre ans. Le 7 mai, le CEM-E apprenait le refus de son projet, tout comme le refus des quatre projets présentés par les membres de la RUI et la nécessité de repenser un nouveau projet collectif. À notre avis, la communication des critères de conception des projets, leur analyse, la communication des résultats et les suites à donner au projet collectif ont

manqué de transparence, due à l'inexpérience de SME, semble-t-il. Cette médecine a été plus qu'amère. Le *CEM-E* désire-t-il poursuivre sa démarche de participation à l'élaboration de ce nouveau projet collectif : une voie d'entrée dans Mercier-Est, par la rue Hochelaga, commandé par l'arrondissement et recevable par les services financiers de la Ville de Montréal? Un membre craint un détournement des fonds pour le projet de la cour de voirie. Le *CEM-E* participera à l'élaboration de ce projet urbain, en y déléguant monsieur Serge Rousseau avec mandat de collaborer et de fournir des comptes rendus.

5. À l'invitation de YQQ, le *CEM-E* a participé à la conception d'une promenade de Jane ayant eu lieu le 4 mai, avec comme mission d'élaborer un contenu environnemental. La promenade a permis de s'approcher des réservoirs de Canterm dans le parc de la Promenade-Bellerive et de visualiser leur proximité avec les habitations, aussi de constater les dessous de l'aménagement du parc sur la bordure fluviale, au milieu des gravats de démolition. Ce fut un succès de participation et de sensibilisation des citoyens présents. Ce serait une expérience à répéter, compte tenu de la satisfaction de YQQ, car elle nécessite peu d'efforts et donne de la visibilité aux problématiques du *CEM-E*, ainsi qu'au *CEM-E* lui-même.

2.3 Aspects organisationnels

➤ Site internet

Rappel de l'objectif :

Poursuivre le développement du site internet du CEM-E, en l'utilisant pour des discussions entre membres.

Constat : monsieur Ronald Bouvier a accepté d'être le webmestre de notre site internet. Il en a amélioré l'aspect. Monsieur Bouvier met à jour la première page du site, ajoute, dans la section des membres, les documents de fonctionnement interne et, dans la section publique, des articles pertinents à nos dossiers. Notre première tentative d'utiliser notre section des membres pour discuter du contenu d'un café urbain sur l'environnement a échoué lamentablement. Il semble que le logiciel à la base de notre site internet ne permet pas de forum de discussion. Cette limite en restreint l'usage pour nous et en diminue l'intérêt. Cependant il faut en poursuivre le développement et la promotion. Pour tout document à y mettre, l'envoyer au président d'abord. Merci à monsieur Bouvier pour sa précieuse implication.

➤ Préparation de nos réunions

Rappel de l'objectif 2011-2012 :

Est-on satisfait de la façon dont nos réunions se déroulent? Comment pourrait-on encore améliorer notre processus?

Constat : côté préparation, à titre de président, je devrais viser à une consultation préparatoire des membres par courriel, la semaine avant la réunion. J'ai fait cet exercice une fois, avec succès. Mais je n'ai pas récidivé faute d'organisation, d'énergie et de temps. Côté participation aux réunions et aux différents forums, plusieurs membres manquent d'assiduité au point où il est permis de réévaluer leur statut de membre actif et leur appartenance au Collectif. Côté tenue des réunions, il y a consensus sur trois aspects : d'abord pour subordonner nos suivis au dossier prioritaire du mois avec lequel commencer la rencontre; puis pour imposer aux participants d'éviter le bavardage, d'être brefs et concis dans leurs propos et pour donner au président d'assemblée le droit de limiter les droits de parole, le cas échéant; enfin pour terminer nos rencontres à 21 heures 30 au plus tard.

➤ Recrutement et présence dans les médias

Rappel de l'objectif 2011-2012:

Un peu de sang neuf ne ferait pas de tort. De plus, il est important de viser à recruter des membres de soutien. Il faudrait se fixer des objectifs pour cela également.

Constat : le forum de SME Agir pour mon quartier Mercier-Est nous a donné de la visibilité et nous a attiré un nouveau membre, monsieur Serge Rousseau. Chacune de nos présences aux assemblées publiques de Montréal et de notre arrondissement nous donnent aussi de la visibilité en raison de leur webdiffusion. Monsieur Yoland Bergeron nous a référé une voisine intéressée au dossier d'Enbridge, madame Dominique David. Souhaitons les intéresser et les garder comme membres actifs, car il y a du travail...

Le Flambeau nous a sollicité à l'automne, le 26 novembre 2013, dans le cadre d'une suite d'articles sur la menace industrielle, pour un article intitulé Vivre à proximité du danger. Nous avons participé à au moins une entrevue au Contrecoeur Express. Nous avons communiqué nos commentaires au bulletin électronique Arrondissement.Com suite à la décision de l'ONÉ. De plus, nous avons à notre disposition le nouveau journal de quartier Pamplémousse. Le site Facebook Les badauds de Mercier-Est nous permet aussi de nous exprimer sur les beautés de notre quartier. Tous ces médias peuvent nous permettre de véhiculer nos enjeux et nos opinions.

3 NOS LIEUX D'INTERVENTION 2013-2014

3.1 Conseil municipal, Conseil d'arrondissement et CMM

L'année 2013-2014 a été une grosse année d'interventions auprès de nos élus, au conseil municipal, au conseil d'arrondissement, à la CMM.

Nous pourrions mieux planifier nos interventions au Conseil d'arrondissement au cours de nos réunions, la semaine précédente. De plus, nous devrions envisager intervenir dans les arrondissements ou municipalités limitrophes sur nos dossiers chauds : particulièrement dans Rosemont-Petite-Patrie pour l'interdiction du camionnage de nuit sur Sherbrooke.

Nous sommes intervenus à presque chaque assemblée de notre conseil d'arrondissement sur l'un ou l'autre des dossiers suivants :

- Enbridge
- Les matières résiduelles
- Bruit communautaire, soit le transbordement au port de Montréal, le non-respect de la réglementation d'interdiction de nuit du camionnage sur Notre-Dame, l'avancement de l'interdiction du camionnage de nuit sur Sherbrooke
- Arboriculture urbaine

3.2 Solidarité Mercier-Est (SME)

Les actions de SME, bien qu'orientées au bénéfice du quartier, ont exigé énormément au cours de toute l'année en terme de participation et d'investissement des citoyens membres du CEM-E et particulièrement de la part du président : bilan RUI, élaboration du plan d'action RUI, projet collectif, CLR-CCEU, assemblée des membres, assemblée générale annuelle, rencontres préparatoires et rencontre conjointe industries-citoyens. La prochaine année devrait être moins exigeante, compte tenu du plan d'action RUI maintenant adopté. Maintenant, il nous faut apprendre à utiliser davantage le CLR-CCEU pour sensibiliser à nos enjeux et obtenir son appui. Le CLR-CCEU peut devenir un allié stratégique précieux et nous aider à atteindre nos objectifs. Selon la tendance, la participation des membres aux activités de SME est largement en baisse. Il nous faut maintenir notre participation et mieux nous concerter entre nous afin de nous assurer d'avoir toujours un membre présent aux nombreuses activités de SME.

3.3 Autres comités

Le *CEM-E* siège aussi au sein de certains autres comités, dans une mesure moindre qu'auparavant.

Comités de liaison d'entreprises

Monsieur Sébastien Otis, à titre de citoyen et de membre du CEM-E participe au comité de liaison de CEPSA Chimie inc. Suite à un nouvel emploi, monsieur Otis, après

discussion, a accepté de demeurer membre du comité de liaison, ainsi que du CEM-E. Remercions monsieur Otis pour sa collaboration et son travail. Monsieur Réal Bergeron participe au comité de liaison industriel communautaire (CLIC) de l'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM). Merci aussi à Monsieur Bergeron pour son implication et son travail. Un comité de liaison stratégique pour le Collectif serait celui de Canterm. À creuser au cours de la prochaine année.

CRE – Montréal

Le Collectif est membre du CRE-Montréal. Notre présence au CRE-Montréal nous permet de mieux connaître les enjeux régionaux et nous permet de faire connaître les problématiques de notre quartier, telles celle des matières résiduelles. Le CRE-Montréal avait invité le *CEM-E* à participer à son assemblée générale annuelle et s’y présenter de façon sommaire. Malheureusement, le président n’a su gérer cette demande, qui sera éventuellement reportée à l’an prochain.

4 LES DOSSIERS

Les interfaces résidentielles – industrielles 2012-2013

Suite à une demande au CLR de janvier, SME a organisé de concert avec le *CEM-E* et Initiatives Citoyennes en sécurité civile, une rencontre conjointe citoyens industries, le 12 juin dernier. On y a entendu, notamment, messieurs André Brunet de l’AIEM et David Boulanger de CEPSA. SME a profité de l’occasion pour publier un guide *Interface industries-communauté dans le quartier Mercier-Est : notre sécurité face aux risques d’accidents industriels majeurs : Enjeux, parties prenantes, outils et pistes de réflexion*. Ce document qui campe bien la réalité du quartier risque de devenir un outil de référence utile. Il est à se procurer, à consulter et à diffuser.

Ormes atteints de la maladie hollandaise

Au fil des interventions, à mon avis, il s’est créé une relation de confiance avec le directeur de la Division des parcs et de l’horticulture. L’arrondissement accepte maintenant de faire de l’émondage sur les ormes légèrement atteints par la maladie hollandaise. L’arrondissement réagit plus vite à l’apparition de la maladie. En définitive, la maladie poursuit ses ravages...

Camionnage de nuit rue Notre-Dame

En 2013-2014, on a constaté une détérioration de la situation, particulièrement au matin, à compter de 4 heures 30. Le camionnage s’intensifie graduellement jusqu’à devenir assez intense à compter de 6 heures du matin. De nombreuses démarches ont été faites. Le *CEM-E* a sensibilisé le CLR qui, en janvier, a adopté une résolution reconnaissant le problème et demandant aux autorités leur plan d’action. Madame

Geneviève Dufresne, la coordonnatrice environnement de SME, a déposé cette résolution au conseil d'arrondissement du 4 février et a confronté le chef Pierre Landry, lequel s'est avoué non à la hauteur du problème.

Après plainte au 911 pour le passage d'un semi-remorque à 4 h 08 du matin, je me suis fait inviter à une journée des partenaires réunissant policiers et citoyens. Le constable en charge de la circulation, bien que très à l'écoute et désireux de servir les citoyens, s'est avoué aussi dépassé par la situation.

Il nous reste donc à utiliser les médias davantage et aussi notre table de quartier pour maintenir la pression sur nos élus et à continuer d'interpeller ceux-ci.

Liens routiers du port à la 25

Il n'y aura aucune consultation publique sur ce projet en 2014; pas avant 2015-2016 répondait le maire Ménard, à la séance publique du conseil d'arrondissement du 6 mars 2014. Il nous faudra demeurer attentif, particulièrement à partir de 2015.

5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2014-2015

Le Collectif est un regroupement de citoyens bénévoles et volontaires motivés par l'amélioration des problèmes environnementaux du quartier Mercier-Est.

Au plan des dossiers, le Collectif a l'intention de :

- Relancer le débat sur le raffinage du pétrole des sables bitumineux auprès du ministre de l'Environnement.
- Participer à l'éventuelle consultation publique de l'ONÉ sur l'oléoduc Énergie-Est.
- Faire du dossier des matières résiduelles un enjeu public transparent; réagir publiquement à la défense du principe de l'équité territoriale.
- S'assurer que soit mené à terme le projet d'interdiction du camionnage de transit la nuit sur Sherbrooke.
- Poursuivre l'action dans les dossiers de bruit communautaire : camionnage de jour sur Notre-Dame, transbordement au port de Montréal, livraison à l'Intermarché.
- Participer aux consultations de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve sur l'élaboration du prochain chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme de Montréal si d'actualité; et, dans la mesure du possible, proposer une protection du secteur du Vieux-Longue-Pointe.
- Faire le suivi du dossier de foresterie urbaine.
- Tenter des alliances avec d'autres groupes environnementaux.

Au plan organisationnel, le Collectif doit :

- viser à ce que chaque membre ait au moins un dossier qui lui tient à cœur. Idéalement chaque dossier devrait être développé par un tandem, soit un porteur et un compagnon, pour plus de profondeur dans l'action;
- poursuivre le développement de son site internet, en l'enrichissant de références et d'articles;
- annoncer ses rencontres dans les médias, notamment dans le Flambeau;
- améliorer la préparation des réunions pour favoriser l'implication des membres à l'action.

En terminant, j'ai déjà partagé ma vision de notre monde actuel en guerre contre l'environnement. Les agressions ne se comptent plus. C'est un des enjeux de notre avenir. Il est de première importance d'échanger entre nous et d'agir pour améliorer notre milieu de vie. À titre de président, je tiens à remercier chaleureusement chacun des membres du Collectif selon la mesure de son implication et de son action.

Mes salutations cordiales.

Jean Lapointe, architecte